



MAIRIE  
DE  
PRADES-SUR-VERNAZOBRE

# LISTE DES DELIBERATIONS

L'ordonnance 2021-1310 du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'organe délibérant qui sera affiché en mairie et publiée sur le site internet dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

## SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Numéro	Objet	Statut
2023-04/05	Compte de gestion du receveur municipal 2022	Approuvé
2023-04/06	Compte administratif 2022	Approuvé
2023-04/07	Affectation du résultat	Approuvé
2023-04/08	Vote des taux contributions directes	Approuvé
2023-04/09	Vote du budget primitif 2023	Approuvé
2023-04/10	Délégation du CM au Maire – fongibilité des crédits	Approuvé
2023-04/11	Convention de mise à disposition du service d'urbanisme de la Communauté de communes Sud-Hérault.	Approuvé
2023-04/12	Tarif des locations de la salle des associations	Approuvé
2023-04/13	Désignation d'un signataire pour les autorisations d'urbanisme pour le Maire.	Approuvé

Prades-sur-Vernazobre, le 13 avril 2023

Le Maire

Jean-Marie MILHAU

